



CONCLUSIONS F .MAZUYER SEANCE DE CLOTURE

Et bien nous voilà à la fin d'une belle aventure qui pour certains aura duré trois ans.

De Palerme, à Moscou, en passant par Québec, Rabat, Stockholm, Accra, Belgrade, Ouagadougou, et bien d'autres villes où nous nous sommes rencontrés, j'ai pu me convaincre pendant ces trois ans, que quel que soit le pays où il exerce, quel que soit son mode d'exercice, le géomètre est, dans la société, à part.

A part, car mal connu des autres, ceux qui font la une des journaux ou des prétoires, ceux qui se font entendre non seulement par leurs qualités mais aussi par leur nombre.

A part, car riche d'une longue tradition qui remonte au commencement de la civilisation

A part, à cause de son rapport direct à la terre.

Entre elle, cette terre, et nous, les géomètres, c'est une très vieille histoire d'amour.

Du cadastre Chaldéen, il y a tout de même 6000 ans, de la carte gravée des grottes de Canonica il y a 4500 ans, de la carte Babylonienne ou de celle du Monde d'Hécatee il y a 2500 ans, jusqu'à nos jours, nous l'avons observée, mesurée, arpentée, dessinée, auscultée, aménagée, pas toujours comme il aurait fallu, mais toujours avec passion.

Alors qui d'autre que nous, riche d'une telle expérience, pourrait devenir, comme le proposait hier le Président BIBOLLET, les experts d'un monde durable

A part, aussi, car homme de bureau et homme de terrain, homme à la double culture technique et juridique, homme constamment au contact des autres.

A part, car finalement éternel vagabond, ingénieur poète, à l'image de Saint Exupéry, de Michel Serre, de tous ceux qui ne sont pas enfermés dans une monoculture.

Ce particularisme si exacerbé mis en évidence pendant ces trois jours, c'est la terre où sont nos racines et où nous puisons nos forces, c'est aussi la mer qui porte notre bateau dont le vent gonfle les voiles pour de nouveaux voyages.

Et bien nous voilà également à la fin de ce congrès, au début d'une autre aventure, d'un autre défi, d'un autre voyage.

L'avocat plaide, le médecin soigne, le comptable compte.

Et nous, nous qui sait véritablement ce que nous faisons ? Quelle image donnons-nous de nous mêmes ?

Et au-delà de ce particularisme que je soulignais à l'instant, qui sommes nous et que voulons nous devenir ?

Les différentes contributions de ces deux derniers jours, les points de vues pertinents des Présidents de séance, les synthèses qu'en ont fait les coordonnateurs, ont mis en évidence pour chaque thème, nos différences et nos similitudes.

Elles contenaient également des réflexions sur notre faculté d'adaptation au développement technologique, tout en mettant en avant les risques inhérents à cette évolution.

Elles ont montré les pistes nouvelles, déjà jalonnées par certains d'entre nous et sur lesquelles nous pouvions nous engager pour une pratique plus efficace et plus homogène dans notre mission de définition des droits attachés à la propriété immobilière.

Enfin elles ont souligné l'importance des nouvelles directives européennes, les chances qu'elles pouvaient représenter pour, comme le disait Saint Exupéry, regarder ensemble dans la même direction.

Mais mieux encore, et cela n'est pas fait pour nous surprendre, l'analyse des différentes présentations montre souvent un discours transversal - les idées des uns et des autres débouchent parfois sur des conclusions similaires quant à notre avenir et aux conditions nécessaires pour l'aborder dans les meilleures conditions.

Je ne reviendrai évidemment pas en détail sur chaque contribution, mais j'essaierai d'en tirer, pari difficile, la « substantifique moelle », en rappelant les

grandes lignes et en les commentant pour en retenir si possible le meilleur enseignement.

Mercredi après midi,

Thomas WUNDERLICH, nous a fait part de ses conseils pour que le géomètre profite au mieux des opportunités liées aux nouvelles technologies, en rappelant que la surveillance d'ouvrage d'art est un des domaines de travail les plus prometteurs de la profession.

Jean Paul MISEREZ, nous a proposé de devenir l'interface efficace et fiable entre les juristes qui ne maîtrisent pas bien le langage graphique et les spécialistes des géodonnées, mal à l'aise dans le domaine législatif.

Il nous a mis en garde sur le fait que si la précision doit rester l'objectif prioritaire du Géomètre, car indissociablement associée à la garantie de qualité et de fiabilité de son travail, cet objectif ne doit pas entraver la fonction « humaine » et « sociale » du géomètre.

Il met en avant le fait qu'une interface ne fonctionne que si elle connaît parfaitement le langage, la culture et les spécificités des deux domaines qu'elle relie, et il nous revoie par ce discours, à la nécessaire haute qualification dans les domaines technique et juridique de nos compétences, indispensable pour exercer.

Le groupe d'enseignants de l'INSA, dont les réflexions étaient présentées par M. Mathieu KOEHL, met également l'accent sur le déficit que nous lance en matière de formation, l'explosion de l'évolution technologique, défi qui doit être relevé non seulement par les géomètres en exercice, mais aussi et en amont par les universitaires et les enseignants.

M. Laurent POLIDORI, Directeur de l'ESGT va dans le même sens que ses collègues de Strasbourg en abordant les rives de la science géomatique, issue de la conjonction des formations techniques traditionnelles du métier, que sont la topographie, la géodésie, la photogrammétrie.

Son exposé souligne aussi les freins que constitue, en France, la fracture entre la géographie littéraire, la géographie scientifique, et celle qu'il appelle « analyse spatiale », dans l'enseignement et la recherche.

M. Gabriel CALLARI nous livre non seulement son expérience de Géomètre Belge mais celle qu'il a acquise dans une société commerciale.

Il met en exergue les risques du « tout automatique » des nouveaux instruments de mesure qui a pour conséquence l'absence de contrôle par l'utilisateur.

Ce risque est réel même s'il n'est pas propre à la profession. (je pense au matériel très sophistiqué utilisé par les médecins, matériel qui laisse de moins en moins de place à l'analyse personnelle préalable au diagnostic).

Un humoriste dessinant le médecin du XXI^e siècle pourrait représenter celui-ci devant une machine dans laquelle il aurait placé le patient, le praticien se contentant de lire le résultat des prescriptions médicales sur la fiche sortant du monstre sacré.

Le problème, c'est qu'il est inutile d'être médecin pour lire une fiche...

Ce danger n'est pas attaché à la seule utilisation des instruments de mesure, il apparaît aussi dans des actes notariés pré rédigés, on pourrait presque dire pré digérés.

Existera-t-il un jour des logiciels de plaidoirie pour les avocats ?

L'analyse de M. CALLARI rejoint celle du professeur BAEHR, sur les risques inhérents au développement des nouvelles technologies.

Elle rejoint également les craintes exposées dans l'ouvrage de l'Institut d'Etudes de Sécurité de l'Union, « Le Monde en 2025 », qui dans la progression de l'informatique voit des problèmes futurs de non confidentialité dans une société rendue plus vulnérable par le piratage électronique.

Enfin Patrick BEZARD FALGAS a exposé l'un des Grands Projets de l'Ordre des Géomètres Experts, le Référentiel Foncier Unifié, véritable carte d'identité de la propriété, dans laquelle le géomètre expert a tout son rôle à jouer, non seulement en tant qu'apporteur de données fiables et garanties, mais également en tant que coordonateur et gestionnaire de l'outil, qui répond aux prescriptions de la directive INSPIRE.

La synthèse de Jean Yves MAAS, 

Après ces mises en garde de mercredi après midi, la matinée de jeudi semblait moins angoissante, peut être tout simplement parce qu'elle se déroulait dans la douce euphorie des lendemains de fête (Et Dieu sait si celle de mercredi soir, sous les chapiteaux plantés dans le jardin des deux rives était réussie).

Non qu'il n'y ait pas une évolution juridique à laquelle il faille aussi faire face, mais il semble que nous soyons capables de l'aborder avec plus de sérénité.

Pourtant, s'il est vrai que l'évolution technologique aboutit à une simplification de l'utilisation des appareils, en matière juridique on est plutôt dans la complication extrême.

Le sujet n'a pas véritablement été abordé, mais le simple fait pour un européen de demander quelle est la superficie de l'appartement qu'il envisage d'acquérir deviendrait vite un cauchemar.

En France déjà, nous avons 13 superficies différentes pour le même appartement, toutes officiellement recensées dans la Charte de l'expertise en évaluation immobilière (Surface Hors œuvre Brute, Hors œuvre Nette, surface cadastrale, surface pondérée permettant de calculer les tantièmes de copropriété, surface habitable, superficie Carrez, surface utile, elle-même brute, nette ou pondérée et j'en passe.)

Ce serait vraiment extraordinaire que l'Allemagne, le Royaume Uni, l'Espagne, aient des superficies dont les critères correspondent à l'une des 13 nôtres !

Où est la garantie du consommateur chère à l'Europe ?

Cette deuxième demi-journée était véritablement consacrée au cœur de notre métier donc au cœur de notre avenir.

Monsieur Daniel LABETOULLE, qui a une parfaite connaissance de la profession pour être depuis de nombreuses années Commissaire du Gouvernement auprès de l'Ordre, a parfaitement démontré que la technique et l'art du géomètre doivent s'entendre à double sens - technicien de la mesure certes, mais aussi technicien du droit de la chose mesurée.

Il soulignait l'indispensable confiance du public dans le rapport entre le géomètre et la propriété, confiance qui n'existe que si elle est elle-même étayée par des garanties de compétence, d'indépendance et de déontologie.

Cette vision, là aussi transversale, ramène à la formation juridique, elle ramène à l'indispensable harmonisation de nos règles déontologiques, de nos codes de bonne pratique, elle ramène à une réglementation nécessaire de la profession, mais plus seulement une réglementation nationale, une réglementation globale sur laquelle je reviendrai tout à l'heure.

Michel Patrick LAGOUTTE a fait une synthèse intéressante des 6 contributions. Il a fait des propositions concrètes et très justement souligné que le procès verbal de carence, mis en place dans les règles de l'art de l'Ordre en 2002, est une première avancée qui permet au juge d'homologuer la proposition de bornage faite par le géomètre expert, au cours de la tentative de bornage amiable, et que ceci peut éviter la lourdeur d'une nouvelle expertise.

Michael MICHAELIDES, nous a montré à quel point la privatisation de la profession à CHYPRE a amélioré les prestations et les garanties apportées aux propriétaires et cela non seulement dans le secteur privé, mais également dans le secteur public qui a su évoluer et employer des Arpenteurs Géomètres diplômés.

Il a montré également, là encore, comment cette garantie est mise en place par une réglementation de la profession sous contrôle du Gouvernement et comment elle est accompagnée par l'indispensable système disciplinaire qui y trouve sa source et sa justification.

Heinz MAYER, nous a fait toucher du doigt à quel point il est difficile de connaître exactement les intentions qui se cachent derrière la forêt des discours et des directives européennes.

Si la lutte contre la restriction des libertés fondamentales et l'amélioration de la compétitivité font partie des objectifs prioritaires de la politique européenne, ceux-ci ne peuvent pas se décliner de la même façon pour un commerçant ou un prestataire de service, surtout lorsque l'activité de celui-ci est liée à l'exercice d'un pouvoir public.

Reste à définir le pouvoir public. Reste à faire comprendre à nos dirigeants européens notre profession et notre rôle dans la société. Reste à leur faire comprendre que nous ne sommes pas des « marchands de plans » des « fabricants de limites » ou des « vendeurs de données ».

On rejoint là toute l'importance soulignée par d'autres intervenants d'avoir une définition commune de notre profession, et d'imposer, ensemble à la Commission et au Parlement, les règles communes que nous nous imposons nous mêmes dans le seul souci de protéger et de garantir le consommateur, qu'il soit public ou privé.

Nous aurons le plaisir tout à l'heure d'entendre notre Grand Témoin, Monsieur Ambroise GUELLEC, député européen, ancien Secrétaire d'Etat à la Mer, conseiller régional de Bretagne.

Ingénieur général du génie rural, des eaux et forêts, ingénieur agronome, Monsieur Ambroise GUELLEC est un homme de terrain, qui connaît bien notre profession et qui pourra nous donner sa vision de cette problématique.

Alain HENDOUX et les réflexions Suédoises présentées par Jorn Kjell Rognes, ont développé le thème et le principe de la médiation, avec deux éclairages différents.

L'expérience Belge, que Monsieur HENDOUX a replacé dans la tradition anglo-saxonne et dans la directive européenne du 23 avril 2008, montre les nombreux avantages de ce mode alternatif de résolution des conflits, et met en avant le rôle du géomètre expert au côté d'autres professionnels et donc la nécessaire pluridisciplinarité.

Sa vision optimiste de l'avenir de cette procédure en fait un champ d'activité pour la profession, au moins pour ceux d'entre nous, et je sais qu'ils sont nombreux, qui sont ou aspirent à être au service de la justice.

L'expérience Suédoise, récente elle aussi, est présentée sous l'angle des conflits ayant pour origine les procédures de remembrement et de redistribution des terres.

L'angle est nécessairement plus aigu, la procédure est dans certains cas beaucoup plus encadrée par le juge du remembrement, mais le rapprochement des deux exposés montre bien à quel point, avec des rythmes variables, nos

différents pays s'engagent vers des procédures similaires et tendent vers une harmonisation sous la férule de l'Union.

Enfin les deux contributions françaises, celles de Mme LAPORTE LECONTE, Docteur en droit, Maître de conférences à l'ESGT, chargée d'enseignement à la faculté de Nantes, et celle de notre confrère Vincent PICARD, ont démontré, à l'évidence, que les mêmes préoccupations hantaient les théoriciens et les praticiens du droit de propriété et qu'ils arrivaient l'une et l'autre à la même conclusion.

Etonnant, non ! et encourageant.

Car cela conforte notre position.

Nous avons la chance, et c'est bien la preuve que nous sommes reconnus comme une profession juridique, d'être intégrés depuis fin 2007 au groupe de travail sur la réforme du Code Civil.

Nous avons là l'opportunité de renforcer le rôle du géomètre expert dans la définition des droits attachés à la propriété et notamment dans la fixation des limites de celle-ci.

Croyez bien que nous défendons cette idée, que les réflexions du Congrès, mais aussi les pratiques de nos amis, Québécois, Russes et d'autres, seront mises en avant.

J'en profite pour lancer un appel aux autres pays, en leur demandant de nous faire parvenir rapidement une note sur la procédure de délimitation dans leur pays respectif, qui précise jusqu'où va le rôle du géomètre expert, ceci dans le but d'avoir une vision globale des différentes pratiques.

Hier après midi, après l'intervention de M. Jacques BIGOT, dont la diversité des expériences et des mandats en fait un excellent représentant des clients publics ou privés des géomètres, nous avons pu envisager l'évolution de notre rôle dans la société, avec la volonté d'améliorer le service qu'ils viennent chercher auprès de nous.

En amont du congrès, nous avons eu énormément de difficulté à intéresser et faire venir à la tribune des représentants des consommateurs.

Je me suis posé la question de savoir pourquoi.

Et je me suis souvenu des propos du Député SANTINI, lors d'un de nos congrès, à DEAUVILLE, je crois.

Il disait :

*« on cherche toujours de « bons médecins », ce qui pourrait laisser supposer qu'il y en a de mauvais
on connaît des avocats « véreux », et des notaires « marrons », mais on ne voit jamais d'adjectif péjoratif associé au mot géomètre. »*

Et bien si les consommateurs ne sont pas intéressés par la profession, c'est sans doute tout simplement qu'ils n'ont pas de problème avec elle !

Pour autant, il est de notre devoir de toujours chercher à augmenter la qualité de nos prestations et de perfectionner nos services.

Madame BOZENA LIPEJ, a rappelé toute l'importance des systèmes cadastraux et d'enregistrement des sols pour un marché immobilier sûr et transparent.

Elle insistait également sur la facilité qui doit être donnée à l'accès aux données relatives à la propriété, car celles-ci sont essentielles dans presque tous les processus de décision.

On retrouvait là, la même préoccupation que celle qui habite l'Ordre avec le projet RFU présenté la veille par Patrick BEZARD FALGAS.

Elle soulignait la nécessité pour l'Europe d'harmoniser ses pratiques, notamment dans le domaine de l'arpentage, dans le domaine de la définition d'un niveau de qualification commun à l'échelle européenne pour les géomètres, nécessité relevée par de nombreux autres intervenants tout au long du congrès, et qui fait partie des engagements forts que nous allons prendre tout à l'heure.

Imrich HORNANSKY, a exposé le rôle du géomètre en République SLOVAQUE, en relevant que le droit de propriété est inséparable de la démocratie et des libertés individuelles.

Tout le monde se souvient de la célèbre phrase, « supprimé de cadastre, vous aurez la guerre »

Pour lui, au-delà des enseignements basiques du métier et des qualités morales requises pour l'exercer, l'adaptabilité, des aptitudes à la pédagogie, des aptitudes à diriger des missions de conception et de gestion, font partie du bagage indispensable de la formation initiale et continue du Géomètre.

Claire GALPIN, dont l'expérience et l'expertise à l'international ne sont plus à prouver, nous a donné la vision de la commission VII de la FIG sur le cadastre dans les années à venir, déclinée dans « Cadastre 2014 ».

J'ai retenu que nous étions passés « de la plume à la souris ».

J'espère entre nous que cette déclaration d'engagement ne nous amène pas à remplacer la vision panoramique de l'oiseau, par celle du petit mammifère omnivore, certes très sympathique sous la forme de Mickey, mais qui a nécessairement un champ visuel plus restreint.

Plus sérieusement, elle a montré, par des exemples précis, que le cadastre et l'inscription dans un livre foncier peuvent obérer le système et son efficacité et même favoriser un marché immobilier parallèle et occulte, si toute la rigueur et les moyens en qualité humaine mais aussi financier, ne sont pas mis en œuvre. Son exposé rejoint celui de M. MISEREZ dans la nécessité d'avoir une définition spatiale de la restriction des droits de propriété.

Il s'agit là d'une question qui avait déjà été soulevée par M. Ian WILLIAMSON, notre confrère Australien, lors d'une working week en 2005 au Caire. Elle a montré l'importance que le géomètre a non seulement dans le recueil et la transcription graphique des données, mais également, marché d'avenir, dans la gestion, la diffusion de ces informations et dans la résolution des conflits nés de l'incohérence de certaines données.

Les réflexions de nos amis du Royaume Unis et de Nouvelle Zélande, présentées par Rob MAHONEY, débouchent sur des mises en garde et des avertissements adressés à la profession, qui faute d'en tenir compte, serait confrontée à une crise importante.

Ce discours de mise en garde, à contrecourant de l'autosatisfaction et des visions optimistes de la majorité des contributions est salutaire.

Notre adaptabilité aux nouvelles technologies, l'extension du champ de nos compétences, dont par ailleurs nous nous félicitons, peuvent aussi avoir pour conséquence :

Une crise de l'identité de la profession, (200 domaines de compétences utilisées activement - disparité trop importante de ces compétences d'un pays à l'autre.)

Une crise du renouvellement de la profession, déjà soulignée à Lyon lors du séminaire du CLGE en mars 2007. (maigre effectif d'étudiants - fermeture des formations de géomètres - vieillissement de la profession et du corps professoral)

Même si les conséquences de ces facteurs ne peuvent être généralisées et qu'elles doivent être pondérées par le fait qu'elles ne s'expriment pas avec la même intensité d'un pays à l'autre, nous devons en tenir compte et comme le dit très bien Rob MAHONEY, la profession « *doit réagir ou sera abandonnée* ».

Les solutions qu'il propose rejoignent celles d'autres présentations :

Harmonisation des compétences – identité cohérente - renforcement des structures professionnelles – travail en pluridisciplinarité – formation continue – renforcement de notre capacité à communiquer - meilleure gestion des ressources humaines – valorisation de nos savoirs faire et de nos revenus par une orientation dépassant les tâches techniques et développant le conseil.

Rudolph KOLBE, a lui, insisté sur les valeurs communes aux professions libérales telles qu'elles ont été adoptées par le CEPLIS en juin 2007 :

Confidentialité - Perfectionnement professionnel permanent - Indépendance et Impartialité - Honnêteté et Intégrité - Encadrement du personnel auxiliaire - Respect des Codes de conduite et des bonnes pratiques - Assurance responsabilité civile professionnelle – Respect des convictions morales ou religieuses des clients.

Il met en avant l'intérêt pour la société d'avoir des normes de qualité qui assurent celle-ci en amont, plutôt que de laisser la place aux contrôles à posteriori qui finiront nécessairement devant les tribunaux.

Il rappelle la possibilité que nous avons d'édicter dans la profession un Code de conduite au niveau européen.

Il rappelle que la Commission y est favorable car elle y voit la façon de promouvoir la liberté des services dans le respect du principe de protection du consommateur

Son exposé est éclairé par celui de M. Jean BERGEVAIN sur la directive service.

En effet, M. BERGEVAIN précise lui aussi que la directive encourage l'élaboration de code de conduite européen par les organisations professionnelles, et qu'il s'agit là d'une opportunité à ne pas manquer.

Cela débouche nécessairement d'une part sur une harmonisation de nos règles et pratiques, d'autre part sur le renforcement et la légitimité de nos organismes de contrôle.

Des réflexions parallèles sont évidemment menées par les autres, y compris dans des domaines qui touchent à notre activité.

J'en veux pour preuve l'exemple l'institut européen de l'expertise et de l'expert, crée en 2006 par des magistrats, des auxiliaires de justice et des experts, dont les objectifs sont de prendre en compte l'importance prise par la jurisprudence de la Cour européenne des droits de l'homme dans la définition des droits procéduraux fondamentaux, de partager la même approche de certains risques collectifs, de réfléchir sur le devenir de l'expertise de justice en Europe et la nécessaire harmonisation des principes, et notamment sur la sélection des experts, leur accréditation, leur évaluation.

Il ne faut plus perdre de temps et les objectifs prioritaires de nos associations européennes et je pense évidemment au CLGE, sont d'une part de renforcer très rapidement leur représentativité pour être véritablement légitimes, et d'autre part de travailler à l'élaboration de nos codes de conduite qui viendront compléter, dans les domaines spécifiques de la profession, les valeurs du CEPLIS.

Certes, ces valeurs sont celles des professions libérales, mais nous avons vu que plusieurs pays sont passés d'un exercice fonctionnarisé de la profession à un exercice libéral.

Cette tendance va s'accroissant, et le partenariat public privé en est un autre exemple.

S'il est vrai qu'en France notamment, « libéral » est parfois une injure alors que « communiste » est seulement ringard, c'est parce que « libéralisme » est souvent confondu avec « capitalisme », donc avec dérégulation, délocalisation des emplois pour plus de profits.

Or la loi du seul profit s'adapte mal aux grands principes du libéralisme.

On oublie trop souvent ce que l'on doit à la pensée libérale :

L'organisation Mondiale du Commerce – le principe de la séparation des pouvoirs – la déclaration des droits de l'Homme et du Citoyen – l'abolition de l'esclavage – la liberté d'association – la liberté de la presse et les syndicats.

Qui a écrit « *Le gouvernement civil est en réalité institué pour défendre les riches contre les pauvres* » ?

Karl MARX ? Non, Adam SMITH, le père du libéralisme en 1776.

Nicolas BAVAREZ, avocat et essayiste français, rappelle que le libéralisme pose le principe du caractère inviolable et exclusif des droits de l'individu et fait reposer la liberté sur la propriété, celle du corps et de l'esprit d'abord, mais évidemment aussi celle du sol. Dans un monde globalisé exposé aux menaces de la violence identitaire, ce système de penser est plus que jamais le vecteur de la démocratie, du développement économique et du lien social.

C'est la raison pour laquelle même s'il faudra bien entendu, comme le souligne Jean Yves PIRLOT, adapter certains points du CEPLIS à un exercice au sein de la fonction publique qu'il n'est pas question de sous estimer, je ne doute pas que nos confrères fonctionnaires se retrouvent dans la grande majorité de nos valeurs.

Après tout, qu'ils soient dans la fonction publique ou qu'ils exercent à titre individuel comme professionnel libéral, les médecins ont la même formation, les mêmes obligations, et ils ont tous prêtés le même serment d'Hippocrate.

Les géomètres, qu'ils soient fonctionnaires ou libéraux, sont tous les fils et les filles de John MILTON, de MONTESQUIEU, d'Adam SMITH et de TOQUEVILLE.

Il faudra également réfléchir au champ d'application de ces valeurs et code de conduite.

Doivent-ils s'appliquer uniquement pour les activités rattachées à l'intérêt général et à la délégation de service public ?

Doivent-ils au contraire englober toute les activités du praticien, y compris celles qui dans un domaine concurrentiel large, sont aussi réalisées par des professionnels non soumis à ces règles, car non géomètre.

Doivent-ils s'appliquer à l'exercice parallèle, je veux parler de ceux d'entre nous qui ont, tout en étant inscrits à un Ordre, des intérêts dans une structure qui elle, n'est pas soumise au contrôle de celui-ci.

Mais enfin,

Peut-on imaginer être intègre le matin et pas l'après midi ?

Peut-on être assuré le lundi, et pas le mardi ?

Peut-on respecter seulement à mi-temps le principe de confidentialité, où celui d'encadrement du personnel ?

Vaste chantier, mais d'autant plus urgent et passionnant.

Je rejoins sur cette urgence Jean Yves PIRLOT, lorsqu'il, je le cite « *exhorte les associations nationales et internationales qui représentent la profession, à prendre un profil plus ambitieux et presser le pas* ».

Presser le pas, aller de l'avant, c'est bien l'objectif de ce Congrès.

Là où il n'y a pas de loi, il n'y a pas de liberté écrivait John LOCKE au XVII^e et on nous rappelait, il y a un an à Québec que le règlement d'une profession n'est pas un frein à l'évolution de celle-ci, au contraire, mais sous réserve que cette réglementation soit régulièrement mise à jour pour s'adapter à l'environnement économique et à l'évolution de la société dans laquelle cette profession est exercée.

Ce nécessaire besoin de réforme, cette évolution de nos règles alliée à la faculté d'adaptation dont nous nous prévalons, sont une chance pour notre projet européen.

Dans un système figé une harmonisation de nos pratiques ne serait pas envisageable.

Si nos différences, dont l'origine vient que notre exercice professionnel est en adéquation avec la culture de chaque pays, de chaque région, avec l'histoire et la tradition de celles-ci, si ces différences font notre richesse, elles ne doivent plus être un frein au développement de la profession et à son rayonnement économique.

A nous de poser les premières pierres d'une plate forme commune sur un consensus qui dans un premier temps sera nécessairement large compte tenu de la diversité actuelle de notre profession au sein de l'Europe,

A nous d'avoir ensuite la volonté politique de définir ensemble des objectifs communs plus précis,

Allons, comme vous le voyez, et selon la célèbre maxime du chroniqueur Philippe MEYER, « *le futur ne manque pas d'avenir...* ».

Et bien nous y sommes déjà dans cet avenir et je vais maintenant pouvoir vous dévoiler ces quatre premières pierres de l'édifice commun, premières pierres que nous avons, conjointement entre l'Ordre des Géomètres Experts et le CLGE taillées tout au long de la préparation de ce congrès, premières pierres qui constituent « la déclaration de Strasbourg » qui sera signée dans quelques instants.

Cette déclaration est composée de trois recommandations et d'un engagement.

Si vous le voulez bien, et afin de bien comprendre la démarche qui nous a amené à la rédaction définitive, je vous les présenterai avec les considérations qui nous ont guidées.

(projection de la déclaration de Strasbourg)

Pour la première

Considérant que les sciences de la géomatique et les nouveaux outils qui les ont développées, facilitent considérablement la collecte des données et leurs traitements.

Considérant que si cette apparente simplification multiplie la contribution du géomètre dans des domaines de plus en plus variés, si elle tend à renforcer sa compétitivité et sa place dans la société, les risques inhérents doivent être répertoriés et maîtrisés, faute de quoi les perspectives prometteuses d'épanouissement et de valorisation de la profession ne seraient qu'un leurre et le géomètre pourrait y perdre son âme et sa raison d'être.

Considérant que cette évolution exponentielle impose :

- **Premièrement un haut niveau de formation initiale et continue permettant**
 - **De maîtriser les nouvelles technologies**
 - **Permettant la mise en place des modes opératoires correspondants**
 - **Permettant l'adaptation de ceux-ci à des missions de plus en plus variées ne nécessitant pas la même approche ni la même précision**
- **Impose deuxièmement une mutualisation et une gestion partagée des données**
- **Impose enfin une mise à disposition de celles-ci pour le consommateur**

Les géomètres de l'Union Européenne recommandent de promouvoir dans leur pays respectif une formation initiale de niveau Master et de mettre en place des formations continues permettant de maîtriser parfaitement les nouvelles technologies, de concevoir les modes opératoires correspondant à celles-ci et adaptées aux différentes missions de leur compétence

Ils recommandent de conserver, pérenniser et diffuser leurs données numériques dans une logique de gestion durable du foncier.

Pour la seconde

Considérant que la paix foncière est indispensable à la vie en société.

Considérant que la garantie foncière est indispensable au développement économique et que l'Etat, garant de cette paix et de cette garantie, en confie la mise en œuvre aux géomètres, qui, dans les pays de l'Union, sont suivant l'histoire et la culture du pays, soit des fonctionnaires soit des professions libérales avec délégation d'un service d'intérêt général.

Considérant que cette mission de service public qui s'apparente à une médiation, ne peut être exercée efficacement que si les particuliers et les collectivités qui ont besoin du service du géomètre ont toute confiance en lui.

Considérant que l'évolution du droit immobilier tend vers une complexification et une spécialisation tant les domaines d'intervention se diversifient.

Considérant que les critères indispensables à l'exercice de la profession dans son domaine juridique sont :

- **Une qualité du service rendu qui tend à satisfaire les besoins exprimés ou implicites du client et donc :**
 - **Une qualification juridique permettant au géomètre d'appréhender les problématiques qui lui sont soumises et d'y répondre dans le cadre et la limite des lois et règlements spécifiques à chaque pays.**
 - **Des règles d'éthiques qui s'appliquent au géomètre indifféremment de son statut et notamment**
 - **L'indépendance, l'impartialité, l'intégrité, l'honnêteté**
 - **La responsabilité professionnelle**
 - **La confidentialité et le secret professionnel**
 - **Le respect d'un Code de conduite propre à la profession**
 - **Un contrôle de l'exercice professionnel par l'autorité de tutelle**

- Une présence forte de la profession sur le territoire de l'Union qui permette une proximité et donc une égalité du citoyen et de la collectivité face à la réponse à leurs besoins

Les géomètres de l'Union Européenne recommandent qu'au niveau national dans leur pays respectif et au niveau européen, soient édictés des codes de conduite pour les activités juridiques relevant de leurs domaines de compétence.

Ces Codes de conduite auront en commun les valeurs d'honnêteté, d'intégrité, de responsabilité, d'impartialité, d'indépendance, de confidentialité, tendant à garantir le même service de qualité sur l'ensemble du territoire de l'Union.

Ils recommandent également la mise en place des qualifications spécifiques permettant de répondre de façon homogène et transparente à une qualité de service tendant à satisfaire les besoins exprimés ou implicite du consommateur.

Ils recommandent la promotion dans leur pays respectif d'une formation initiale et continue de niveau master dans le domaine juridique de leur compétence et un système d'assurance professionnelle.

Ils acceptent le principe d'un contrôle du respect de ces engagements par une autorité de tutelle nationale et Européenne

Pour la troisième :

Considérant que sur le territoire de l'Union Européenne, le consommateur circule librement.

Considérant que s'il doit accepter que la diversité des paysages, des coutumes, des modes de vie façonnées par l'histoire et la géographie, est une des richesses de l'Union, on ne peut admettre que celle-ci soit un handicap à sa libre circulation ni qu'une trop grande disparité des exercices professionnels et des principes de base du droit immobilier rende illisible sa perception des garanties qu'il est en droit d'attendre dans des domaines fondamentaux de sa vie professionnelle et familiale et notamment dans la sécurisation de la consistance des biens achetés ou loués.

Considérant que la volonté de réforme de la profession, déclinée dans ses domaines de compétences scientifique, technique et juridique, est insuffisante pour répondre aux besoins de clarté et de lisibilité souhaités par le consommateur.

Considérant qu'au delà des engagements pris par les géomètres de l'Union Européenne pour tendre vers une harmonisation des formations et de la pratique professionnelle, il est donc indispensable de rendre le droit immobilier plus lisible au consommateur.

Les géomètres européens, déclarent souhaiter le renforcement des organisations professionnelles tant au niveau national qu'europpéen

Les géomètres de l'Union Européenne déclarent vouloir travailler ensemble et avec les autorités compétentes nationales et européennes, pour rendre le droit immobilier plus homogène sur le territoire et plus compréhensible au consommateur.

Ils recommandent d'associer à leurs travaux les associations de consommateurs afin de répondre aux besoins les plus urgents du consommateur.



Enfin l'engagement commun est de pérenniser les Assises des Géomètres Européens, et notre confrère Valério MANOLACHE nous présentera tout à l'heure ces prochaines assises qui se dérouleront en 2010 en ROUMANIE.

Voilà Chers Confrères,

J'espère que ce Congrès a répondu à vos attentes,

Le premier grand mérite de ces premières assises est qu'elles aient pu se dérouler dans une Europe en paix avec elle-même, et qu'elles affirment notre ambition de dégager des orientations et lignes de force concernant le rôle, les activités et missions de la profession de Géomètre dans la Société européenne.

Avant de passer à la signature officielle de la déclaration de Strasbourg et de vous dire au revoir,

Je vous souhaite de repartir d'ici avec la certitude que la profession a un bel avenir devant elle, mais que celui-ci dépend de chacun de nous et de notre volonté commune d'aller ensemble dans la même direction

Je vous souhaite d'avoir des doutes sur votre façon de travailler, de vous former, de répondre à l'attente de vos clients, car le doute est l'une des principales qualités de l'expert, et vous êtes avant tout des experts

Je vous souhaite de servir la profession à tous les niveaux, avec la modestie qui sied aux grands, sans rechercher les honneurs, mais toujours avec panache,

Je vous souhaite de ne pas faire les choses parce qu'elles seront techniquement possibles, mais parce qu'elles seront utiles aux autres, aux Hommes, à la Terre

Je vous souhaite d'être toujours l'homme qui sera le remède de l'Homme

Je vous souhaite, parce que vous avez choisi d'être géomètre de vagabonder entre la poésie et la science rigoureuse,

Enfin, je vous souhaite aussi, car l'implication professionnelle n'est pas tout dans une vie,

Je vous souhaite, la brume du matin dévoilant les montagnes, un ciel étoilé sur un désert de sable, l'écume de la vague dans le creux du rocher Et comme Jaques BREL, des chants d'oiseaux et des rires d'enfants.

Merci de votre attention.